

TARIFS GAZ NATUREL BIOGAZ CARBURANT (GNC) POUR MINI STATION-SERVICE À DOMICILE

GAZ NATUREL / BIOGAZ CARBURANT				
CHF 0.98 par litre équivalent essence	Energie		Puissance	
	Hors taxes	TVA 7.7% incluse	Hors taxes	TVA 7.7% incluse
	CHF/kg	CHF/kg	CHF/an	CHF/an
	1.337	1.44	90.00	96.93

Concerne : carburant pour véhicule automobile avec compteur dédié

PRIX DU GAZ NATUREL / BIOGAZ CARBURANT

Ce montant correspond à CHF 0.98 par litre équivalent essence (TVA incluse, taxe compteur en sus).

RELEVÉ ET FACTURATION

- La consommation est relevée une fois par an.
- La facturation de la consommation et de la taxe compteur s'effectue sous forme de cinq acomptes bimestriels égaux et d'un décompte annuel qui suit le relevé.
- Pour une nouvelle installation, la consommation est relevée et facturée chaque mois pendant une période nécessaire à la détermination des acomptes.
- Le distributeur peut décider d'une autre fréquence de relevé.

CONDITIONS D'UTILISATION DU GNC À DOMICILE

- Le propriétaire fait installer un appareil de remplissage de GNC à domicile raccordé sur le réseau de gaz naturel.
- L'appareil est mis à disposition par le distributeur de gaz.
- En cas d'arrêt d'utilisation, il sera repris par le distributeur.
- Les frais d'installation et de désinstallation sont à la charge du client.

Edition janvier 2018